

<https://lyon-ouest.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article678>



Que faire en cas d'échec au BAC ?

- Lycée -

Date de mise en ligne : mardi 10 décembre 2024

Copyright © CIO Lyon Ouest - Tous droits réservés

Que se passe-t-il si tu rates ton BAC ?

Tu n'as pas ton BAC cette année ?

Rassure-toi, ce n'est qu'un incident de parcours !
N'abandonne pas et reprépare-le l'année prochaine !

Retrouve toutes les informations nécessaires sur le site du ministère :

Plus d'infos : â†' <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>

Les étapes clés :

Juillet : tu es réinscrit dans ton lycée automatiquement et tu peux garder tes notes

Septembre : RDV avec ton proviseur

Octobre : rencontre avec ton professeur principal

Que faire sans le BAC ?

- **Se présenter de nouveau.** Plus de 75 % des candidats qui repassent le bac général l'obtiennent. Vous pouvez en première intention solliciter dès que la publication des résultats, votre établissement d'inscription qui peut vous inscrire directement s'il a de la place. Si votre établissement a atteint sa capacité d'accueil maximum et ne peut vous inscrire, vous devez faire la demande en ligne en utilisant [le formulaire "démarches simplifiées"](#) :
Enfin, il est possible de **préparer votre bac en candidat libre**. Dans ce cas, il vous appartient de procéder à l'inscription en ligne à l'examen avant le 29 novembre 2024 sur [CYCLADES](#)
Vous pouvez vous inscrire au [CNED](#) pour bénéficier d'une aide (support de cours, évaluations...).
- **Continuer ses études.**
Quelques formations supérieures sont ouvertes aux non-bacheliers. Certaines exigent cependant le "niveau bac" (c'est-à-dire une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves).
Sans le bac, il est par exemple possible de préparer un BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). Il permet d'exercer le métier d'animateur en tant que permanent dans une association ou collectivité. Il est toutefois conseillé d'avoir au préalable obtenu un BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).
Si le domaine paramédical vous intéresse, vous pouvez aussi vous orienter vers un diplôme d'Etat d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'assistant dentaire...
- **Étudier tout en travaillant avec l'alternance.**
Grâce à l'alternance, il est possible d'étudier tout en travaillant. Un bon compromis pour ceux qui souhaitent apprendre auprès des professionnels. Cette formule favorise l'accès à l'emploi une fois diplômé. Plusieurs formations sont proposées sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- **Travailler dans la fonction publique.**
Sans le bac, il est possible de travailler dans la fonction publique sous différents statuts.
Voir l'article de l'ONISEP :

[Sans le bac : travailler dans la fonction publique](#)

- **Reprendre des études plus tard.**

Il existe des solutions vous permettant de reprendre des études supérieures, passer des concours d'entrée en écoles ou encore valider vos acquis professionnels (VAE : Validation des Acquis de l'Expérience).

On peut également citer le DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires.

Conditions : soit être âgé-e de 20 ans au moins au 1er octobre de l'année d'examen et justifier à cette même date de 2 années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale. soit être âgé-e de 24 ans au moins au 1er octobre de l'année d'examen.

Il y a deux types de DAEU :

- **le DAEU A**, à dominante littéraire. Il est conseillé pour les études supérieures dans les domaines des arts, des lettres, langues, droit, économie, gestion, sciences humaines et sociales.

Dans le département du Rhône, il est proposé par les universités [Lyon 2 Lumière](#) et [Lyon 3 Jean Moulin](#).

- **le DAEU B**, à dominante scientifique. Il est conseillé pour les études supérieures dans les domaines des sciences, des technologies, de la santé. Dans le département du Rhône, il est proposé par [l'université Lyon 1 Claude Bernard](#).